

## RENOUVELLEMENT A LA SUITE D'UNE PERTE OU D'UN VOL CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

### Rappel : Qu'est-ce qu'un titre sécurisé ?

- une carte nationale d'identité plastifiée
- un passeport électronique ou biométrique

### Pièces à fournir :

**Si le titre perdu ou volé est un passeport biométrique ou une carte d'identité sécurisée en plastique ou le titre est non sécurisé mais valide ou périmé depuis moins de deux ans**

**Ou si le demandeur peut présenter un autre titre sécurisé que celui qui est perdu ou volé**

les pièces élémentaires :

- Formulaire CERFA (délivré en mairie)
- 2 Photographies aux normes
- Justificatif de domicile ou de résidence
- Timbre fiscal (le cas échéant)

+ déclaration de perte ou de vol

+ timbre fiscal

### Tous les autres cas :

**Si le demandeur ne possède aucun titre sécurisé**

**ou s'il possède un titre non sécurisé périmé depuis plus de deux ans**

les pièces élémentaires :

- Formulaire CERFA (délivré en mairie)
- 2 Photographies aux normes
- Justificatif de domicile ou de résidence
- Timbre fiscal (le cas échéant)

+ l'acte de naissance avec filiation complète, délivré depuis moins de trois mois à la date du dépôt de la demande

+ déclaration de perte ou de vol

+ timbre fiscal

